

Vélo à assistance électrique (VAE)

Octobre 2018 à décembre 2019

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Proposer aux habitants /salariés de tester le VAE pour les déplacements courts (moins de 10 km)
- Permettre un test avant l'achat d'un VAE
- Suivre cette expérience afin d'identifier le potentiel de mobilité active du territoire



Livraison le 28-10-2018

Chiffres clés

12 114 km réalisés par les 8 VAE en 1 an, dont **9 457 km évités** en voiture. En moyenne, 1 500 km par VAE.

114 personnes différentes ont pu tester le VAE sur **1 614 jours de location**.

RELAIS VÉLO

En octobre 2018, le Parc du Pilat achète 8 VAE avec l'appui financier de la Région et de l'Union européenne (FEDER).

Le Parc a lancé un appel à structure relais volontaire pour mettre ces VAE à disposition des habitants en différents lieux du territoire et sans concurrence avec les opérateurs touristiques. 3 structures ont répondu favorablement et sont devenus relais vélo.

- La Commune de Doizieux
- L'Association La Fourmillière à Saint-Sauveur-en-Rue
- L'Association familles Rurales à Maclas

Un an après, les 3 structures souhaitent continuer l'opération. Un premier bilan encourageant !

QUELQUES CHIFFRES CLEFS

7 VAE sont à disposition du public pour des locations de 1 à 4 semaines maximum. 1 VAE est loué sur une année comme véhicule de service par la mairie de Pélussin (voir encadré).

Prix de la location : 10 € la semaine, 40 € le mois, 280 € une année.

VÉLO DE SERVICE

Un vélo est loué pour 1 an par la commune de Pélussin pour ses salariés dans le cadre de leur activité professionnelle. 8 personnes différentes ont utilisé le vélo sur 132 jours, soit 1/3 de l'année et 233 km effectués.

- D'octobre 2018 à avril 2019 : 2 utilisateurs principaux pour des trajets sur la commune.
- D'avril 2019 à septembre 2019 : 1 agent l'utilise tous les jours ouvrables pour ses trajets domicile-travail (DT), soit 5 km aller-retour /jours.
- En octobre 2019 : 2 agents de l'école l'utilisent pour les trajets mairie-école et école-domicile.

Conclusions du test : Pélussin est un village où la configuration géographique est propice à l'utilisation du VAE : distances assez courtes mais fort dénivelé. Alors qu'il était envisagé que le VAE soit principalement utilisé par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels au service de la commune, il l'a principalement été pour des déplacements domicile-travail. Le lieu du garage du vélo n'était cependant pas facilement accessible pour tous les agents de la mairie. La communication sur l'existence du VAE a été également trop faible en interne pour que chacun puisse le tester dans le cadre de son activité professionnelle.

BILAN DES LOCATIONS PAR RELAIS

12 114 km réalisés par les 8 VAE en 1 an, dont 9 457 km évités en voiture soit une économie financière de 3 405 € (0,36 €/km = coût d'utilisation moyen d'une voiture 6 CV*) et 1 049 kg de CO₂ (moyenne de 111 g de Co₂/km – Ademe) non émis dans l'atmosphère (soit l'équivalent de 8 trajets Paris-Bordeaux aller-retour économisés). En moyenne, 1 500 km par VAE. 114 personnes différentes ont pu tester le VAE sur 1 614 jours de location.

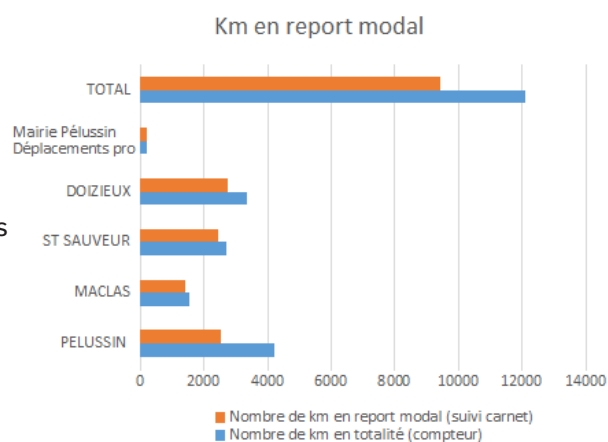
Sur la totalité des km, près de 80 % ont été effectués en substitution à la voiture. L'objectif est donc atteint et le public trouvé.

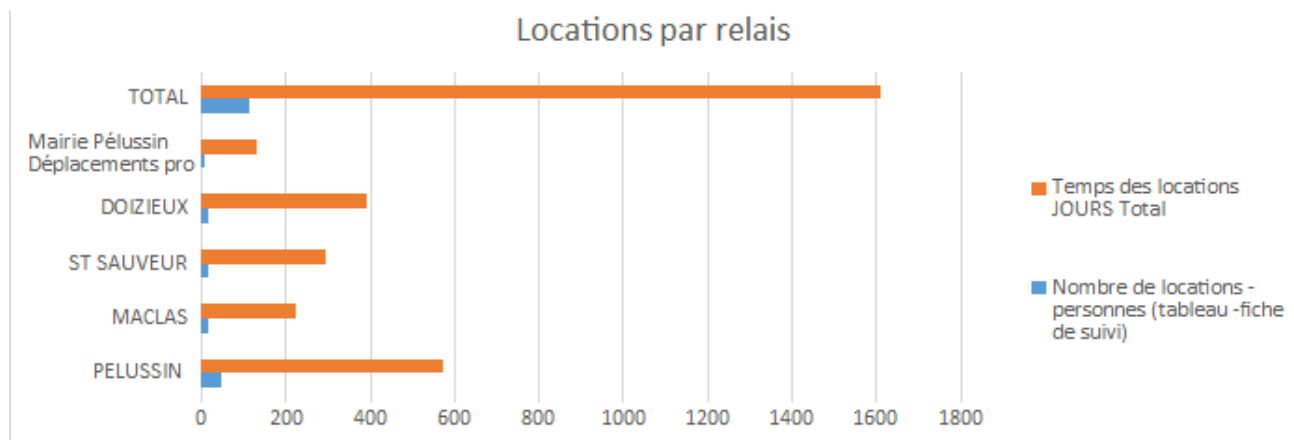
DISPARITÉ ENTRE LES RELAIS.

Il est important de noter que les relais n'ont pas vocation à louer des vélos. Ils sont volontaires et réalisent cette action en plus de leurs actions habituelles. La location de vélo prend 1 heure par semaine pour la prise de rendez-vous et veiller au respect des modalités de location.

Le nombre de locations varie suivant le nombre de vélos à disposition et la taille du bourg. 20 locations pour les relais de Doizieux et St Sauveur en rue, 20 également pour Maclas qui dispose d'un seul VAE. Pélussin, le Parc du Pilat qui met à disposition 2 vélos, a réalisé 50 locations sur l'année.

* Etude ADETECV commandée par le Parc du Pilat - novembre 2019





RETOUR DES UTILISATEURS

Les VAE sont de marque FOCUS Adventura 2. Batterie BOSH. Le modèle est apprécié et performant. Les accessoires sont aussi appréciés : sacoche, sonnette, lumière, écarteur de danger, pompe à main, porte-vélos sur demande.

Le principal frein à l'achat est le prix des vélos. De nombreux appels sont reçus pour se renseigner sur la prime à l'achat qui n'est pas effective sur le territoire du Pilat, hormis sur les communes de St Etienne Métropole, Vienne Condrieu Agglomération et le département de l'Ardèche.

RAPPEL DES PRINCIPES DES PRIMES À L'ACHAT

Un particulier à droit à

- Une aide de l'Etat si sa collectivité a, elle-même déjà mis une aide en place (communes, communauté de communes, département ...). L'aide de l'Etat se cumule avec celle de la collectivité mais ne peut dépasser son montant
- Cette aide de l'Etat est réservée aux personnes non imposables
- L'aide de l'État ne peut pas dépasser 20 % du prix du vélo et plafonnée à 200 €

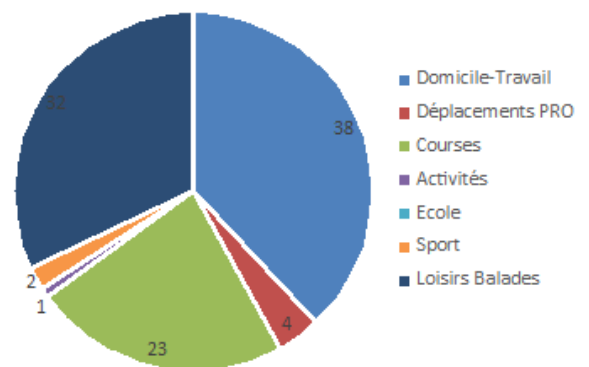
QUELS USAGES ET PUBLICS

Les vélos à assistance électrique permettent de réaliser de courts trajets (10 km) dans un temps similaire à celui de la voiture avec un bénéfice santé.

Les personnes viennent majoritairement tester avant d'acheter (près de 70 %).

Le public est varié : hommes, femmes, jeunes actifs, retraités. Tous les âges et toutes les situations sont représentés. Le point commun : des trajets de proximité majoritairement pour le travail et les courses. Plus de 60 % des locations sont réalisées auprès des habitants de la commune (80 % des loueurs habitent l'intercommunalité où se situe la structure relais).

Motifs des déplacements en VAE 2019 en % sur 360 motifs déclarés par les usagers du pilat



Témoignages

« Bonjour,

Suite à la location du VAE en février 2019 par le Parc du Pilat je vous informe que j'en ai acheté un en mars 2019, achat que je ne regrette pas. Merci pour cette expérience. CORDIALEMENT » Agnès

« Je vous confirme que j'ai acheté un vélo avec assistance électrique après avoir loué le vôtre pendant une semaine cet été. J'ai d'ailleurs fait des émules dans l'entreprise où je travaille et je sais que plusieurs collègues vont vous louer un vélo une semaine pour voir si cela leur convient, dans le but d'en acheter un.

C'est une très très bonne initiative que de louer ces vélos à ce prix, car les gens n'hésitent pas et le résultat est très positif. En tout cas je suis très contente de mon acquisition et je vais à vélo au boulot, à chaque fois que le temps me le permet.

Bien à vous, » Dominique

ELÉMENTS FINANCIERS

Les relais vélo versent une redevance au Parc du Pilat, suivant les modalités précisées dans la convention qui les lie. Cette redevance est proportionnelle aux recettes de location perçues qui restent au bénéfice de chaque point relais.

Pour un montant annuel de locations réalisées par le point relais	Entre 0 et 150 €	De 151 à 250 €	De 251 à 350 €	De 351 à 450 €	De 450 à 550 €	+ de 550 €
Le montant de la redevance annuelle du point relais s'élève à :	0,00 €	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €	300,00 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Poste de dépenses	Dépenses (€)	Recettes	€
Entretien courant	1 209,97	Location Parc	500,00
		Remboursement loueurs accessoires endommagés	100,76
		Location commune de Pélussin	280,00
Réparation - Accessoires	491,36	Maclas (redevance)	100,00
		Fourmillière (redevance)	150,00
		Doizieux (redevance)	300,00
Assurance	2 143,17		
Toral	3 844,50	Total	1 430,76
Reste à charge pour le Parc du Pilat	2 413,74		

INVESTISSEMENT – ACHAT DES VELOS

L'achat des VAE et accessoires d'un montant de 18 986,90 € a été financé à 50 % par le FEDER (Europe) et 30 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (convention d'objectifs). Le reste a été autofinancé par le Parc naturel régional du Pilat.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

www.parc-naturel-pilat.fr

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

